



PROFILS DE COMPÉTENCES ET D'EXPÉRIENCE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA SOCIÉTÉ DU PLAN NORD

N° de révision	Date	Résolution	Approuvé par	Résumé des modifications
00	2016-01-14	42-S12	Conseil d'administration	Première édition
01	2017-04-27	123-S30	Conseil d'administration	Mise à jour
02	2022-09-14	339-S73	Conseil d'administration	Mise à jour
03	2026-09-10	472-S99	Conseil d'administration	Mise à jour

Préambule

Les profils de compétences et d'expérience des membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord précisent les aptitudes et les compétences recherchées chez les membres, afin qu'ils puissent exercer adéquatement leur mandat. Conformément à l'article 3.1 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre G-1.02), le gouvernement doit tenir compte de ces profils de compétences et d'expérience lors de la nomination des membres au conseil d'administration.

Ces profils sont composés d'un profil commun et d'un profil spécifique :

- 1) Le **profil commun** comprend des compétences et des expériences recherchées chez chaque membre du conseil d'administration individuellement;
- 2) Le **profil spécifique** contient des compétences recherchées dans la composition globale du conseil. Un membre doit en posséder minimalement trois, et une attention particulière doit être portée afin que l'ensemble de ces compétences spécifiques se retrouvent au sein du conseil.

Exigences

Outre ces profils, conformément à la *Loi sur la Société du Plan Nord* (RLRQ, chapitre S-16.011) et à la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (G-1.02) le conseil d'administration de la Société du Plan Nord doit être composé :

- en majorité de membres, dont le ou la président(e), provenant du territoire nordique¹;
- en majorité de membres, dont le ou la président(e), qui, de l'avis du gouvernement, sont indépendants²;
- d'au moins 40 % de femmes;
- d'au moins un membre âgé de 35 ans ou moins au moment de sa nomination;
- d'au moins un membre qui, de l'avis du gouvernement, est représentatif de la diversité de la société québécoise;
- d'au moins une personne membre de l'ordre professionnel de comptables mentionné au *Code des professions* (RLRQ, chapitre C-26)³.

Portée

Les profils communs et spécifiques ci-dessous s'appliquent aux membres du conseil d'administration de la Société du Plan Nord autres que le président ou la présidente du conseil et le président-directeur général ou la présidente-directrice générale qui disposent d'un profil de compétences et d'expérience spécifique à leur fonction.

1. Article 29, al.3 et 30 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* (RLRQ, c. S-16.011).

2. Article 29, al.2 de la *Loi sur la Société du Plan Nord* (RLRQ, c. S-16.011).

3. Article 23 de la *Loi sur la gouvernance des sociétés d'État* (RLRQ, chapitre C-26).

Profil commun

Les compétences sont liées aux savoirs, au savoir-faire et au savoir-être qu'une personne combine dans l'exercice de sa fonction. Le membre doit faire preuve des compétences suivantes :

- **Agilité et ouverture** : Être conscient de la complexité et des transformations de son environnement et démontrer une ouverture à l'apprentissage, à la diversité, au numérique et à l'innovation;
- **Collaboration** : Entretenir des relations harmonieuses, collaborer à l'atteinte des objectifs communs et contribuer activement aux échanges et à la prise de décision;
- **Communication** : Communiquer aisément ses idées et rapporter l'information pertinente selon les circonstances ou la nature des échanges;
- **Disponibilité et implication** : Offrir une disponibilité adéquate pour être en mesure de participer aux activités du conseil, soit environ une journée et demie par mois, incluant le temps consacré à la préparation des séances du conseil et, le cas échéant, de ses comités⁴;
- **Enjeux nordiques** : Avoir un intérêt pour le milieu nordique et ses enjeux, une connaissance de ceux-ci ainsi qu'un intérêt particulier pour les éléments de mission de la Société;
- **Habiletés analytiques** : Détenir un bon esprit d'analyse et de synthèse, comprendre, décoder et interpréter l'information provenant de différentes sources, traiter cette information et en tirer des conclusions logiques;
- **Intégrité** : Agir avec intégrité, loyauté et transparence et éviter les implications pouvant causer un conflit d'intérêts réel ou apparent avec les activités de la Société;
- **Réflexion stratégique** : Anticiper et comprendre les enjeux stratégiques de l'organisation, analyser des dossiers complexes avec rigueur et indépendance et commenter de manière constructive les dossiers soumis au conseil, dans une visée de cohérence avec la mission, la vision et les valeurs de la Société;
- **Sens politique** : Tenir compte de la dimension politique dans l'exercice de son rôle, dans les discussions et dans les décisions.

Profil spécifique

Le conseil d'administration doit disposer, à titre collectif, d'une combinaison d'expertises lui permettant de s'acquitter efficacement de son mandat. Compte tenu de la diversité des dossiers et des questions qui peuvent l'interpeler, chaque administrateur doit détenir des compétences dans au moins trois des domaines clés suivants :

4. La disponibilité requise, en particulier celle des membres qui proviennent du territoire nordique, doit être ajustée pour tenir compte du temps de déplacement nécessaire afin d'assister aux séances qui se tiennent, de manière générale, à Québec.

- **Administration publique** : Être familier avec le fonctionnement de l'État et de ses processus décisionnels, la dimension politique et les principes de gouvernance d'une société d'État;
- **Aspects sociaux** : Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle en matière de formation de la main-d'œuvre, santé publique, logement, action communautaire ou culture;
- **Comptabilité et finance** : Posséder des compétences en matière comptable et financière;
- **Développement durable** : Être familier avec les principes du développement durable et/ou avec les moyens utilisés pour tendre vers la durabilité, tels que les critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance), la responsabilité sociale et environnementale des organisations et l'acceptabilité sociale;
- **Économie** : Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle dans l'un ou l'autre des domaines suivants : minier, forestier, énergie, infrastructure, tourisme, économie régionale;
- **Environnement** : Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle en matière de conservation du territoire, adaptation aux changements climatiques, transition énergétique ou biodiversité;
- **Gouvernance** : Avoir de l'expérience en tant qu'administrateur de société, dirigeant d'entreprise, président ou membre de comité;
- **Juridique** : Connaissance générale des lois et des règlements applicables au Québec;
- **Performance organisationnelle** : Posséder des compétences en matière de gestion des risques, de planification stratégique, de systèmes de contrôle et de sécurité, d'audit, de conformité, d'optimisation des ressources ou d'évaluation de programme;
- **Relations autochtones** : Posséder une expertise des réalités et des enjeux liés aux nations autochtones présentes sur le territoire nordique⁵;
- **Ressources humaines** : Posséder des compétences et de l'expérience professionnelle en matière de gestion des ressources humaines, développement des talents, éthique et déontologie, rémunération globale, relations de travail ou santé et mieux-être au travail;
- **Ressources informationnelles et cybersécurité** : Posséder des connaissances en matière de technologies de l'information, gestion des risques technologiques, cybersécurité, protection des données ou transformation numérique;
- **Relations publiques et communications** : Posséder des connaissances et de l'expérience professionnelle en matière de communications stratégiques, gestion de crise, positionnement institutionnel ou engagement des parties prenantes.

5. Il est souhaité qu'un poste au conseil d'administration soit destiné à chacune des quatre nations du territoire nordique (crie, innue, inuit et naskapie).